

## **Question Damien Schär**

### **Police : cours de mise à niveau**

Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur le point suivant :

Est-ce que le personnel de la police doit suivre des cours de mise à niveau de réanimation cardio-pulmonaire ? Si tel est le cas, sous quelle forme et par qui la formation est-elle assurée ?

### **Réponse du chef du DJSF, M. Studer**

*La formation est donnée aux aspirants de la police et est donnée par le SIS de Neuchâtel et est valable pendant 2 ans.*

*Cependant, à la fin de la validité de la formation, pas de mise à niveau n'est organisée, sauf pour le groupe d'intervention de la police.*

*Renseignements pris auprès des corps de police des cantons voisins, ils ont la même procédure que nous.*